



PLAN D'ACTION 2016-2017

I) INFORMATION GÉNÉRALE

Pour présenter les divers éléments du plan d'action 2016-2017, nous utiliserons la structure de présentation du rapport d'activités, ce qui nous permet de synthétiser l'information, puisque nous n'avons pas à réexpliquer le déroulement des activités.

Le plan d'action tient compte des paramètres de reddition de compte de ces programmes et de notre mission principale qui est axée sur les services. Il vise également à répondre à nos objectifs d'intervention et à notre mission principale dont le détail figure à l'annexe A.

1. Le financement

L'AQPEHV est financée majoritairement par le biais de deux programmes de subventions :

- Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;
- Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) de l'Agence de santé publique du Canada.

Une campagne de financement sera organisée en 2017. Un envoi postal sera effectué auprès des ophtalmologistes, optométristes, opticiens d'ordonnance, orthoptistes, des membres et plusieurs collaborateurs et sympathisants. Elle sera diffusée sur Facebook, sur notre site Internet et par courriel.

À titre de distributeur de la pièce de théâtre « Otilia », nous allons continuer sa promotion. L'AQPEHV en retire les profits de la vente.

Les autres revenus sont générés par les cotisations et les frais d'inscription.

2. Les comités de travail

Au début de chaque année, le conseil d'administration révisé la composition de ses comités de travail. Pour 2016-2017, les comités prévus sont :

- a. Comité de la programmation
- b. Comité accueil, information et promotion

Note : Le développement du site Internet est piloté par Stéphane Lambert, membre du conseil d'administration en collaboration avec la direction générale. Pour les contrôles de qualité en matière d'accessibilité, il s'adjoint des personnes non-voyantes lorsque la situation l'exige. Ce n'est pas un comité formel.

3. Les ressources humaines

Cette année sera une année de transition à la direction générale. Le conseil d'administration a nommé Julie Pelland, une spécialiste en ressources humaines, membre du conseil, afin d'élaborer une stratégie de recrutement et prévoir les mécanismes de transition. Elle travaillera en concertation avec le directeur général et la présidente sur ce dossier.

II) SERVICES, ACTIVITÉS ET OUTILS D'INFORMATION

Lors des rencontres provinciales, nous accueillons toute la famille afin de procurer un répit aux parents et aussi pour favoriser l'intégration sociale des enfants. C'est pourquoi la fratrie de l'enfant ayant une déficience visuelle participe aux activités. Nous nous assurons d'avoir un encadrement sécuritaire et du personnel et des bénévoles expérimentés. Nous accueillons aussi les familles dont les enfants ont des déficiences multiples et nous leur fournissons un accompagnement approprié à leur situation.

1. Le service d'aide, soutien et références

Le financement de notre projet PACE « Un plus pour la vie! » nous permet de maintenir en poste une intervenante à temps plein pour aider et soutenir les parents dans leurs démarches, leur quête d'informations ou de les aiguiller vers les bonnes ressources. Le poste est occupé par Geneviève Genest, intervenante accueil et soutien. Les interventions individuelles sont majoritairement effectuées par voie téléphonique. Elle coordonne l'ensemble des activités découlant du programme d'action communautaire pour les enfants (PACE).

Une enquête sera réalisée d'ici la fin septembre pour connaître les différentes problématiques avec lesquelles nos familles membres doivent composer dans le secteur de l'éducation. Ces données nous permettront de faire un état de situation nous permettant de mieux orienter nos actions.

2. Le service de halte-garderie

Afin de permettre aux parents d'avoir du répit, ce service sera offert aux parents d'enfants 0 à 5 ans lors de la tenue des 3 activités provinciales, la rencontre familiale annuelle et les deux journées d'échanges.

Le service est assuré par des éducatrices spécialisées avec un ratio de 1 pour 2 enfants, compte tenu des besoins spéciaux. Pour les enfants avec multiples déficiences, l'encadrement est de 1 pour 1. Ce service est financé entièrement par le projet PACE « Un plus pour la vie! ».

La coordonnatrice de la halte-garderie (sur place) quittera cette fonction en janvier 2017. Nous devons organiser une transition à compter de la journée d'échanges du 12 novembre 2016. Un processus de recrutement est amorcé présentement. Le responsable de la halte-garderie pour le conseil d'administration est Francis Ouellet.

3. Les activités jeunes

Avec la collaboration du Service des loisirs de la Fondation des Aveugles du Québec, nous organiserons des sorties récréatives ou sportives pour les jeunes de 6 ans et plus lors des 3 activités provinciales, la rencontre familiale annuelle et les deux journées d'échanges. Ces activités sont en grande partie financées par le projet PACE (pour les enfants de 6 à 12 ans).

Pour la 36^e Rencontre familiale annuelle, les jeunes auront une sortie au Centre de villégiature Jouvence dans les Cantons-de-l'Est.

4. Les activités de formation et d'échanges

A. Activités provinciales

L'organisation d'activités provinciales requiert beaucoup de logistique, négociations de contrats, déplacement des équipes, démarche pour obtenir du personnel occasionnel, transport de matériel de la halte-garderie entre autres, hébergement, réservation d'autobus, recherche pour les activités jeunes, démarche pour trouver des conférenciers, etc.

Nous projetons de réaliser les activités suivantes :

- 1) 36^e Rencontre familiale annuelle et assemblée générale annuelle, le 4 juin 2016 à l'Hôtel Delta de Sherbrooke;
- 2) Une journée d'échanges le 12 novembre 2016 à l'Hôtel Sandman de Longueuil avec plusieurs kiosques d'exposants et deux présentations :
 - a) Présentation de Stéphanie Deslauriers, psychoéducatrice sous le thème « Les habiletés sociales au secours de l'intimidation ».
 - b) Présentation de Marie-Ève Létourneau, étudiante au programme international et jeune de l'AQPEHV sous le thème « Réflexion sur le terme "handicap", la cécité ou la baisse de vision est-elle réellement un obstacle à notre bonheur? ».
- 3) Une journée d'échanges le 28 janvier 2017 à l'Hôtel Clarion Québec (Présentations à déterminer par le comité de la programmation).
- 4) Mener un projet pilote d'ateliers téléphoniques dont les thématiques seraient définies en fonction de besoins identifiés auprès de nos parents. Ils seraient animés par notre intervenante accueil et soutien et selon le thème choisi, une ou des ressources professionnelles spécialisées seraient invitées et prêtes à intervenir au moment opportun. Il y aurait un processus d'inscription.

Le projet consiste à faire une recherche auprès d'organismes qui offre des ateliers téléphoniques pour analyser les mécanismes de fonctionnement et identifier les difficultés à surmonter. Prévoir 2 ou 3 essais pour valider l'intérêt. Il est à noter qu'ici on n'entend pas que ce soit des groupes de soutien ou d'entraide, mais plutôt des ateliers sporadiques sur un sujet préoccupant.

Note : *On remplacerait la journée d'entraide 0-6 ans par cette activité. Cette journée avait un bas taux de participation et nous coûtait trop cher pour sa réalisation. Notre projet est déficitaire. Le projet pilote présenté nous permettrait de faire autrement à moindre coût.*

B. Groupes d'entraide

Les 3 groupes d'entraide existants vont continuer à se rencontrer de façon autonome, avec le soutien de la permanence pour répondre à leurs besoins :

Groupe de Québec : Fondé en 2004

Groupe de Longueuil : Fondé en 2007

Groupe des Laurentides : Fondé en 2014

Un nouveau groupe est en formation en Outaouais. Le point de rencontre est à Gatineau (Hull). Une première rencontre a eu lieu le 23 avril 2016.

5. Les activités de sensibilisation et promotion

A. Activités grand public : Nous prévoyons une participation comme exposant à au moins deux événements connus.

- a. Salon Maternité Paternité Enfants 2016 (déjà eu lieu)
Place Bonaventure à Montréal, les 7, 8, 9, 10 avril 2016
- b. Salon TechnoVision à Montréal (date inconnue)

Durant la Semaine de la canne blanche en février, nous soutiendrons les parents qui voudront faire de la sensibilisation dans leur ville ou l'école fréquentée par leur enfant en leur fournissant du matériel et une aide pour contacter des médias, si tel est requis. Nous n'avons pas la structure organisationnelle pour organiser une activité à grand déploiement ou une activité de masse.

B. Rencontres de parents et d'intervenants :

Nous tiendrons à nouveau un kiosque d'information lors de l'entrée scolaire et l'assemblée générale annuelle des parents et intervenants de l'école Jacques Ouellet, spécialisée en déficience visuelle.

C. Promotion et publicité :

Nous prévoyons faire paraître une publicité dans le calendrier annuel de la Fondation des Aveugles du Québec et dans le calendrier publié par l'Association des Personnes Handicapées Visuelles de l'Estrie inc.

Nous continuerons à collaborer avec le Canal M de Vues et Voix pour les chroniques mensuelles et avec Ami-Télé.

Notre revue annuelle L'ÉCLAIREUR et notre site Internet sont d'excellents véhicules promotionnels.

6. Les outils d'information

A. Revue L'ÉCLAIREUR : Nous réaliserons une édition annuelle 2016-2017 qui paraîtra au printemps 2017 (tirage à 1 000 exemplaires en couleur).

B. Bulletin électronique L'ÉCLAIR. Nous prévoyons reprendre la production de l'Éclair et publier 4 numéros.

C. Envoi de courriels collectifs : Pour répondre à des urgences ou à des besoins spécifiques ou pour diffuser de l'information sur les activités, des envois collectifs de courriels seront effectués.

D. Envoi de matériel promotionnel : Le matériel promotionnel sera acheminé sur demande aux organismes et nous profiterons des communications avec les partenaires du milieu pour vérifier leurs besoins afin d'approvisionner les intervenants et les présents en dépliants et revues. Nous nous assurons d'une communication téléphonique au moins une fois l'an.

E. Site Internet : En plus de l'entretien, pour le site Internet, nous prévoyons effectuer les travaux de la phase 2, section des groupes d'entraide.

F. Révision et mise à jour de documents :

Production d'un nouveau répertoire « Votre réseau d'entraide – Entre parents » :

1^{re} phase : Processus d'inscription et d'autorisation des parents

2^e phase : Processus de mise en page (à l'interne), format 8 ½ X 11.

3^e phase : Impression du document sur demande à partir du photocopieur et réalisation d'un format électronique pouvant être transmis par courriel.

Réédition du guide « Mille et une réponses - La petite enfance » à partir des observations soumises par les membres du comité accueil information et promotion :

1^{re} phase : Élaboration d'un plan de travail (mise à jour d'informations, recherche illustrations et photos, évaluation pour ajouter de nouvelles sections, etc.

2^e phase : Mise en page et correction de textes

3^e phase : Estimation du coût de conception graphique (Report de la réalisation graphique à l'exercice 2017-2018)

4^e phase : Impression du document sur demande à partir de notre photocopieur en format 8 ½ x 11.

III) CONCERTATION, COLLABORATION ET PARTENARIAT

1. Les représentations externes (concertation)

Au cours de l'exercice 2016-2017, l'AQPEHV va maintenir sa participation aux comités provinciaux suivants :

- Comité québécois de concertation sur le braille (CQCB);
- Comité consultatif sur l'enseignement du braille;
- Table de concertation jeunesse en déficience visuelle (TCJDV);
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN).
- Comité Brèves Biographies des Nôtres – Volet animation jeunesse du regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ).

Au plan régional, nous maintiendrons notre participation au comité suivant :

- Table de concertation pour l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde de Laval.

Au plan régional, se sont ajoutés les comités suivants :

- Table de concertation pour l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde de la Montérégie.
- Table de concertation pour l'intégration des enfants ayant une déficience de Montréal.

2. Les partenaires financiers

Nous avons sollicité plusieurs ministres pour obtenir un appui financier de même que nous avons placé une demande à notre députée pour obtenir une subvention du programme de soutien à l'action bénévole.

3. Les partenaires fournisseurs de services ou de produits

Pour la réalisation de nos activités, la collaboration des partenaires est essentielle à la réussite. Pour les journées d'échanges ou de formation, nous solliciterons nos partenaires en fonction des besoins et des choix de thèmes.

Nous pouvons souligner le travail remarquable du Service des loisirs de la Fondation des Aveugles du Québec, notre partenaire majeur, qui offre une collaboration exceptionnelle à l'organisation et à la réalisation des activités pour les jeunes de 6 ans et plus.

L'organisme Voyage de rêve poursuit également sa collaboration pour l'année 2016, de même, la compagnie Ariva continue de nous approvisionner en papeterie. L'entreprise de transport Nationex s'ajoute à nos commanditaires de papeterie.

4. Les collaborateurs de la revue L'ÉCLAIREUR

La revue annuelle L'ÉCLAIREUR doit son succès à tous les parents et à la dizaine d'organismes qui collaborent à l'écriture. Nous continuerons à faire les appels d'articles, les relances et les suivis nécessaires pour obtenir toutes ces belles collaborations.

5. Référencement et réseau de distribution et d'information

Dans le réseau de la santé, nous avons un mécanisme de suivi auprès des intervenants clés des centres de réadaptation du Québec et du CHU Sainte-Justine. Ils sont les piliers du réseau de référencement.

Notre réseau de distribution de l'information compte également le milieu scolaire (l'école Jacques-Ouellette à Longueuil, l'école Saint-Enfant-Jésus à Montréal et la Commission scolaire des Premières-Seigneuries à Québec).

À ces deux réseaux pour la distribution de la revue L'ÉCLAIREUR, s'ajoutent les services d'ophtalmologie des hôpitaux du Québec et les cliniques privées d'ophtalmologistes de même que plusieurs autres organismes du milieu de la déficience visuelle.

ANNEXE A

MISSION ET OBJECTIFS D'INTERVENTION

A) La mission de l'AQPEHV

- Regrouper les parents d'enfants (0 à 21 ans) ayant une déficience visuelle en favorisant les échanges et le partage des expériences;
- Offrir à ces parents des services complémentaires à ceux offerts par le secteur public, en fonction des besoins exprimés;
- Favoriser la concertation de tous les groupes intéressés à la déficience visuelle;
- Promouvoir l'intégration sociale des enfants ayant une déficience visuelle.

B) Les objectifs d'intervention

Comme le plan repose en partie sur les objectifs d'intervention, il est de mise d'en faire le rappel des lignes directrices.

Les services et activités dispensés par l'AQPEHV poursuivent les mêmes objectifs d'intervention que ceux de notre projet PACE « Un plus pour la vie! » qui s'adresse aux parents d'enfants âgés de 0 à 12 ans.

En ce qui concerne les parents, l'accent va être mis sur le renforcement des capacités parentales. Pour les enfants, il sera mis sur l'intégration sociale.

A. 1^{er} objectif général (pour les parents)

- Accroître la capacité des parents à accompagner leur enfant vivant avec une déficience visuelle vers l'autonomie et favoriser le développement des potentialités de l'enfant.

B. 2^e objectif général (pour les parents et les enfants)

- Briser l'isolement.